

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE

### A V I S

Le Conseil supérieur de l'énergie, saisi par la Ministre de la transition écologique, d'un projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Réunion pour la période 2019-2023-2028,

Se félicite de la qualité des concertations menées lors de la préparation de la PPE Réunion ;

Salue l'ensemble des moyens mobilisés pour maîtriser la demande en énergie et partage les objectifs retenus pour la consommation électrique ;

Se félicite de l'ambition portée par la PPE avec un mix électrique à 100% renouvelable dès 2023 et un doublement du taux d'autonomie électrique qui passe de 30% à 57% ;

Salue le développement des énergies renouvelables locales, tant électriques que thermiques, contribuant à l'objectif de parvenir à l'autonomie énergétique, la région Réunion étant leader en Europe pour le recours à l'eau chaude solaire ;

Soutient l'ambition portée pour l'éolien, pour la valorisation des combustibles solides de récupération et pour le photovoltaïque, dont la puissance installée sera multipliée par 2,5, en s'appuyant sur un cadastre et un plan régional solaire à venir ;

Souhaitent de nouveaux développements dans l'hydroélectricité et dans les STEP dans la mesure où la pertinence économique et le moindre impact environnemental sont démontrés ;

Souligne la nécessité de recourir à des technologies matures résistantes aux aléas cycloniques ;

Se félicite de l'abandon du charbon et du fuel lourd dans les centrales thermiques de production d'électricité, grâce à leur conversion à la biomasse et souligne la priorité donnée à la valorisation des ressources locales ;

Appelle à une forte vigilance sur les biocombustibles utilisés et sur la disponibilité des biocarburants en Europe ;

Appelle à une vigilance sur le respect de l'environnement et des espaces naturels dans la mise en œuvre des projets prévus par la PPE ;

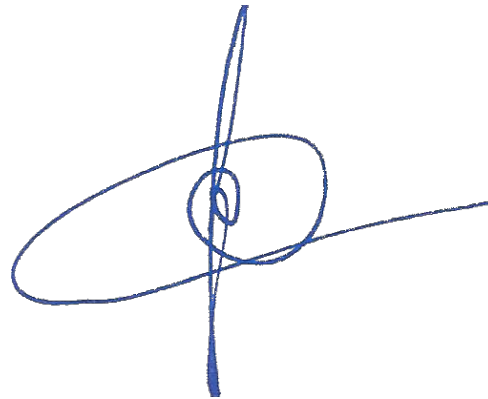
Recommande une vigilance toute particulière à la situation de la Réunion en termes de pauvreté et de chômage et une attention à l'emploi local ;

Se félicite des actions engagées dans le cadre de la MDE, de l'éclairage public et des actions financées par le FACE notamment à Mafate ;

Souhaite la définition d'un cadre de comptabilisation des émissions et l'empreinte carbone des transports maritimes et aériens desservant les territoires d'Outre-mer.

Ces remarques exprimées, le Conseil supérieur de l'énergie émet un AVIS FAVORABLE sur ce projet lors de la séance du 18 novembre 2021.

Le président du Conseil Supérieur de l'énergie

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the right, a horizontal line crossing it, and a large loop on the left.

Anthony CELLIER